



Judo Kwai Lausanne – dojo d'Epalinges
p/a Avenue du Tribunal Fédéral 4
1005Lausanne

T +41 21 323 83 94
info@judokwailausanne.ch
www.judokwailausanne.ch

Judo Kwai Lausanne – Dojo « Marcel Python »

Concept de protection pour les entraînements dès le 01.06.2021

pour les sportif/ves actifs au dojo d'Epalinges du JKL

Version : 04.06.2021

Auteur : David Sueur & Arnaud Vernay





Nouvelles conditions cadres

Dès le 1^{er} juin 2021, les entraînements intérieurs, avec contacts, sont à nouveau autorisés au Judo Kwai Lausanne pour les membres de plus de 20 ans, sous réserve du respect du présent concept de protection.

Pour les pratiquant/es né/es en 2000 et avant, les entraînements avec contact et sans masque se déroulent avec les contraintes suivantes,

- Par groupe de quatre personnes qui ne se mélangent pas avec les autres groupes
- 2 groupes de quatre personnes peuvent s'entraîner simultanément sur le tatami du dojo (la surface totale de 100m² permet le respect du minimum de 50m²/groupe)
- L'enseignant/e du cours compte dans un groupe s'il travaille en contact des élèves (démonstration). A défaut il/elle porte un masque et se tient à distance des participants. Dans le cas où il/elle travail en contact, il/elle veillera à rester dans son groupe : les démonstrations seront faites avec un autre membre du même groupe et l'enseignant/e veillera à ne pas avoir de contact physique avec les pratiquant/es des autres groupes.
- La feuille de présence sera complétée scrupuleusement comme à l'habitude. L'enseignant/e marquera, directement sur la feuille, les pratiquant/es appartenant à un même groupe
- Dans les espaces intérieurs communs (vestiaire, toilettes,...), le port du masque reste cependant obligatoire dès 12 ans.

Pour les pratiquant/es né/es en 2001 et après, les entraînements avec contact se déroulent sans restriction particulière : pas de masque ni de limitation pour le nombre de pratiquant par entraînement.

L'enseignant/e portera toujours le masque durant les entraînements.

Dans les espaces intérieurs communs (vestiaires, toilettes...), le port du masque reste cependant obligatoire dès 12 ans.

En plus des sept principes ci-dessous qui doivent être strictement respectés, nous rappelons les principes généraux suivants,

Le port du masque est obligatoire, dans toutes les parties communes pour tous les athlètes de plus de 12 ans.

Les bouteilles et gourdes ne doivent pas être prêtées ni échangées. Il en va de même pour tout tissu servant à s'éponger pendant ou après l'entraînement.

Le Judo Kwai Lausanne s'appuie sur les informations fournies par le SEPS (canton de Vaud) sur sa page dédiée pour édicter son plan de protection.

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/>

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent procéder à un test, s'isoler à la maison dans l'attente du résultat du test, et au besoin contacter leur médecin.

2. Vestiaires et douches

Les vestiaires, les douches et les sanitaires sont ouverts pour les membres. La capacité des vestiaires étant limitées pour raisons sanitaires (limitation indiquée sur place), nous recommandons à nos membres de limiter l'utilisation de ces parties communes.

3. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels ne sont pas autorisés au moment de l'entraînement.



4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

Le Judo Kwai Lausanne demande que chaque participant/e se désinfecte les mains en entrant et en sortant du dojo avec la solution hydroalcoolique mise à disposition.

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 6). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

6. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, pour le dojo de Lausanne, il s'agit de Arnaud Vernay. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. 079 573 77 72 ou a.vernay@sunrise.ch).

7. Prescriptions spécifiques

- Lotion hydro-alcoolique à disposition à l'entrée du dojo
- Masques jetables à disposition au dojo, au besoin. Chaque athlète devra cependant venir avec son propre masque.
- Désinfection journalière du tatami avec un liquide approprié